

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 du mois de mars à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 13 mars 2024.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Jean Pierre BUERBA, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Anne-Laure JEAN-BAPTISTE, Jean-Baptiste GRANGE.

ABSENTS EXCUSES

Raphael BENOIT

Laura LAVILANIE

Nadine DESMARAIS procuration à Anne DUNAN

Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT

Jean-Laurent PEREZ procuration à Philippe CARRERE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Sylvie BIRABEN est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **19 février 2024**.

Le compte rendu du conseil municipal du **19 février 2024** est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX DE VOIRIE 2024 – DEVIS

(27-2024)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal la nécessité de réaliser quelques travaux de réfection de voirie à plusieurs endroits du village :

- sur le parking de l'Arbizon,
- sur la rue de Calamun en face la Maison de Santé,
- mise à la côte des tampons des eaux usées et bouche à clé AEP.

Pour ce faire, l'entreprise SBTP propose de mettre en œuvre ces travaux pour un montant de 17 373€ HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte et autorise Monsieur le Maire :

- A signer le devis de l'entreprise SBTP pour le montant de 17 373€ HT.
- A signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau